



Minimise les
erreurs de dosage



Tilotab Tartrate 800.000 Ui/g

Tartrate de tylosine en poudre orale

Indiqué pour:

- ✓ Le traitement et la métaphylaxie de la maladie respiratoire chronique (CRD) chez les poulets et les dindes.
- ✓ Le traitement de l'entérite nécrotique chez les poulets.
- ✓ Le traitement et la métaphylaxie de la pneumonie enzootique et de l'iléite chez les porcs.
- ✓ Le traitement et la métaphylaxie de la pneumonie chez les veaux.

Excellente conservation:

- ✓ Expiration de 3 mois après ouverture.
- ✓ Peut se conserver à des températures jusqu'à 30 °C.

 **LABIANA**
toujours efficace



Tilolab est plus facile à doser parce que la concentration du produit est garantie

Mécanisme d'action de la tylosine

La tylosine est un macrolide qui pénètre dans la bactérie par diffusion passive afin de s'allier à la sous-unité 50 S du ribosome.

Là, elle bloque la biosynthèse des protéines bactériennes en empêchant l'union de l'ARNt. Son action est bactériostatique, mais à des concentrations élevées, elle peut agir comme bactéricide.

COMPOSITION PAR g

Tartrate de tylosine 800.000 UI

INDICATIONS

Avant le traitement métaphylactique, on doit confirmer la présence de la maladie dans la ferme.

Porcins :

Traitement et métaphylaxie de la pneumonie enzootique causée par des souches de *M. hyopneumoniae* sensibles à la tylosine.

Traitement et métaphylaxie de l'adénopathie intestinale porcine (iléite) causée par des souches de *L. intracellularis*, sensibles à la tylosine.

Volailles :

- **Poulets :** Traitement et métaphylaxie de la maladie chronique respiratoire (CRD) causée par des souches de *M. gallisepticum* et de *M. synoviae* sensibles à la tylosine. Traitement de l'entérite nécrotique causée par des souches de *Clostridium perfringens* sensibles à la tylosine.

- **Dindes :** Traitement et métaphylaxie de la maladie chronique respiratoire (CRD) causée par des souches de *M. maleagris* sensibles à la tylosine.

Veaux pré-ruminants :

Traitement et métaphylaxie de la pneumonie causée par des souches de *M. bovis* et de *P. multocida* sensibles à la tylosine.

POSOLOGIE ET MODE D'ADMINISTRATION

Administration dans l'eau de boisson, le lait ou un produit artificiel d'allaitement.

Porcins :

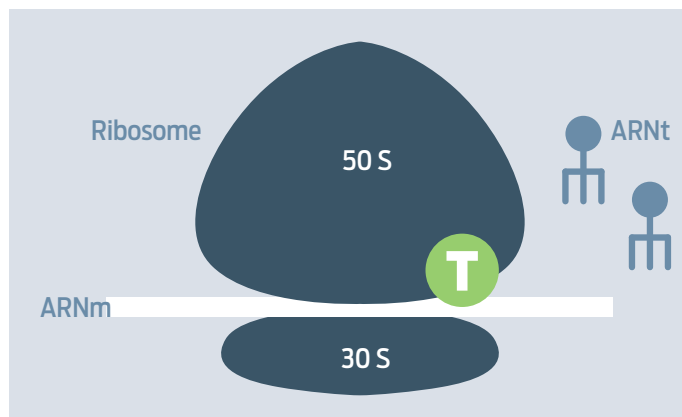
Traitement et métaphylaxie de la pneumonie enzootique : 25 000 UI de tylosine / kg poids vif (équivalent à 31,25 mg / kg p.v.), pendant 3-10 jours.

Traitement et métaphylaxie de l'iléite : 12 500 – 25 000 UI de tartrate de tylosine / kg p.v. (équivalent à 15 625 – 31,25 mg / kg p.v.), pendant 3-10 jours.

Poulets et dindes :

Traitement et métaphylaxie de la maladie chronique respiratoire : 110 000 UI de tartrate de tylosine par kg p.v. et par jour (équivalent à 137,5 mg / kg p.v.), pendant 5 jours.

Traitement de l'entérite nécrotique : 20 000 – 40 000 UI de tartrate de tylosine / kg p.v. (équivalent à 25-50 mg / kg p.v.), pendant 5 jours.



Veaux pré-ruminants :

Traitement et métaphylaxie de la pneumonie : 20 000 UI de tartrate de tylosine / kg p.v. (équivalent à 25 mg / kg p.v.), deux fois par jour, ce qui correspond à une dose journalière de 40 000 UI de tartrate de tylosine / kg p.v. / jour (équivalent à 50 mg / kg p.v. / jour), pendant 7-14 jours.

TEMPS D'ATTENTE

Bovins (Veaux pré-ruminants) : viande : 21 jours.

Porcins : viande : 1 jour.

Poulets : viande : 0 jour. Œufs : 0 jour.

Dindes : viande : 5 jours.

CONTRE-INDICATIONS

Ne pas employer en cas d'hypersensibilité à la tylosine, à d'autres macrolides ou à un excipient.

Ne pas administrer à des chevaux ou à d'autres équidés chez lesquels la tylosine peut s'avérer fatale.

PRÉCAUTIONS ET EFFETS INDÉSIRABLES

Très rarement, l'on a observé les réactions suivantes chez les porcs après l'administration de tylosine à la dose recommandée :

- Œdème de la muqueuse rectale, protusion anale partielle, érythème et prurit.
- Irritation et rougissement vaginaux.

PRÉCAUTIONS SPÉCIALES DE CONSERVATION

Conserver à une température inférieure à 30 °C.

Conserver dans un endroit sec. Protéger de la lumière.

Après ouverture du sachet, le maintenir parfaitement fermé afin de protéger son contenu de la lumière et de l'humidité.

PRÉSENTATION

Sachet de 625 g.

Enregistrement n° 4083 ESP.

Médicament vétérinaire soumis à prescription.

Administration sous contrôle ou surveillance du vétérinaire.